

Avis de la Région Bretagne sur les projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées sur les anciennes lignes Quimper - Pont-l'Abbé et Ploërmel - La Brohinière

1. Les projets de fermeture et de déclassement

Par courriers reçus au Conseil régional les 22 et 25 septembre 2017, SNCF Réseau nous informe de deux projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées :

- D'une part, pour une section de l'ancienne ligne n°477 000 de Quimper à Pont-l'Abbé entre les points kilométriques 685+900 (Quimper) et 695+190 (Pluguffan),
- D'autre part, pour une petite section de l'ancienne ligne n°472 000 de Ploërmel à La Brohinière entre les points kilométriques 52+150 et 54+000 (à Mauron).

En application de l'article 22 du Décret n°97-444 du 5 mai 1997, modifié par le Décret n°2015-140 du 10 février 2015, relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau, SNCF Réseau est tenu de consulter la collectivité régionale pour toute fermeture de section de ligne ferroviaire valant retrait du réseau ferré national.

Le Conseil régional dispose de trois mois à compter de la réception du courrier de SNCF Réseau pour formuler son avis, l'absence de réponse de l'organe délibérant dans ce délai valant avis favorable.

Le projet de fermeture de ligne est ensuite soumis à l'approbation du Ministre en charge des transports.

Dans les deux cas soumis à l'approbation de l'Assemblée régionale, il s'agit de fermeture de sections de voies ferrées non utilisées sur lesquelles des projets de voies vertes sont soit en cours d'élaboration, soit déjà réalisés par les collectivités territoriales locales, en accord avec la politique régionale du tourisme et en particulier son schéma régional des véloroutes et voies vertes (adopté en décembre 2005 : carte page suivante).

La fermeture d'une ligne est un préalable nécessaire et attendu avant tout aménagement sur les anciennes emprises ferroviaires.



SCHEMA RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL DES VELOROUTES & VOIES VERTES DE BRETAGNE



1.1 Fermeture d'une section de ligne entre Quimper et Pluguffan

A la demande des collectivités territoriales locales, le projet concerne la fermeture de 9,29 kilomètres de voies ferrées, section de l'ancienne voie reliant Quimper à Pont-l'Abbé depuis l'embranchement de cette voie sur la voie circulée entre Quimper et Landerneau au centre de Quimper (point kilométrique 685,900) jusqu'au point kilométrique 695,190 sur le territoire de la commune de Pluguffan.

Sur ce périmètre est envisagé un projet de voie verte porté par le Département du Finistère en partenariat avec Quimper Bretagne occidentale.

La ligne Quimper – Pont-l'Abbé n'est plus circulée par des trains de voyageurs depuis 1946. La section de ligne entre Pluguffan et Pont-l'Abbé ne fait plus partie du Réseau Ferré National (RFN) depuis 1989. Le foncier a été déclassé et vendu au Conseil Départemental du Finistère qui y a réalisé une voie verte départementale.

La section de ligne entre Quimper et Pluguffan concerné par cette demande de fermeture n'est plus circulée par des trains de marchandises depuis 2010 (précédemment utilisée pour un trafic de quelques wagons par semaine par l'entreprise Doux Aliment, qui depuis a fermé, et qui bénéficiait d'une installation terminale embranchée (ITE) au point kilométrique 694,730).

La voie ferrée, non entretenue depuis lors, nécessiterait un investissement évalué par SNCF Réseau à près de 40 M€ pour sa remise en état pour toute nouvelle circulation de train que ce soit de fret ou de voyageurs.

Dans son dossier présentant cette demande, SNCF Réseau insiste sur le fait que, si elle envisage de mettre à disposition du Conseil Départemental cette section de voie ferrée pour la réalisation d'une voie verte, et ce, à travers une convention de transfert de gestion, elle souhaite rester propriétaire de l'emprise foncière concernée. Cette solution présente l'avantage de préserver à long terme la possibilité d'un retour du transport ferroviaire sur cette section de ligne.

1.2 Fermeture et déclassement d'une section de ligne à Mauron

Pour la section concernée située sur le territoire de la Commune de Mauron comprise entre le point kilométrique 52,150 et le point kilométrique 54,000 de l'ancienne ligne n° 472 000 de Ploërmel à La Brohinière, il s'agit en fait d'une régularisation administrative car, par décision de justice, les décisions de fermeture et de déclassement initiales de ladite section ont été annulées alors que le terrain a été vendu et n'est donc plus propriété de SNCF Réseau.

Suite à une procédure de fermeture (2004), de retranchement (2005), de déclassement (2008), puis de cession (2008), cette petite section de 1,85 kilomètre est devenue propriété du Département du Morbihan. Ce dernier y a aménagé une voie verte en continuité de la voie verte qui constitue le maillon principal de la véloroute n°3 / V3 du schéma régional Véloroutes et voies vertes de Bretagne, qui reliera St-Malo à Rhuys.

A la suite d'une procédure contentieuse, les tribunaux ont rendu des jugements successifs (2009, 2011, 2012, 2015) qui ont finalement eu pour conséquence d'annuler les actes préparatoires à cette cession foncière au profit du Département. Dans ce contexte, le dossier de fermeture et de déclassement de ligne nous est présenté par SNCF Réseau pour lui permettre de régulariser le statut juridique de la section concernée.

2. Les observations de la Région Bretagne sur les projets de fermeture et déclassement de sections de voies ferrées

Pour la Région Bretagne, les fermetures et déclassements de voie ferrée ne peuvent être aujourd'hui acceptés qu'avec en retour la garantie d'un maintien de la propriété foncière par SNCF Réseau, et l'assurance qu'un aménagement qui aurait pour conséquence de rendre inutilisable le foncier conservé à des fins ferroviaires ne puisse être envisagé et accepté sur cette emprise.

Par ailleurs, le TER Bretagne a été consulté sur ces projets de fermeture/déclassement et a indiqué ne pas avoir de projets de desserte ferroviaire sur ces lignes.

Pour la section de ligne transformée en voie verte à Mauron, la Région Bretagne ne peut que constater la réalisation en lieu et place de cette petite section de voie ferrée d'une voie verte en continuité de la voie verte Questembert-Mauron, voie verte par ailleurs très appréciée (considérée comme l'une des meilleures de Bretagne) en particulier parce qu'elle possède un excellent revêtement ce qui favorise l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux rollers.

Les aménagements réalisés ne remettent pas en cause la possibilité de reconverter le site en infrastructure ferroviaire si le besoin en était exprimé.

C'est pourquoi, je vous propose :

- **de donner un avis réservé aux projets de fermeture et de déclassement de voies ferrées entre Quimper et Pluguffan et à Mauron, présentés par SNCF Réseau. Les réserves reposent sur la question de la propriété de l'ensemble foncier. Dans ce contexte, il est attendu que SNCF Réseau garantisse de rester propriétaire de l'ensemble du foncier de la plateforme ferroviaire de la voie entre Quimper et Pluguffan et s'assure de la réversibilité des aménagements qui y seront réalisés, afin que cette emprise puisse de nouveau accueillir une infrastructure ferroviaire le jour où le besoin en transport par fer redeviendrait avéré sur cet itinéraire (ou partie d'itinéraire) ;**
- **de souligner l'intérêt régional des projets à caractère touristique qui y ont été et qui y seront pour partie développés.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD